



Communiqué de presse

Vitry, le 14 mars 2020

Coronavirus-Covid 19 : Modalités de garde pour les enfants des professionnels de santé.

Après les annonces du Président de la République, la ville de Vitry vous informe des modalités de garde pour les enfants des professionnels en première ligne.

Sont concernés, tous **les personnels soignant ou travaillant dans les structures de soins (établissements médicaux et médico-sociaux).**

Ecole maternelle, primaire et au collège, accueils périscolaires

Le ministère de l'Éducation nationale accueillera les enfants des professionnels qui n'ont pas d'autre solution de garde scolarisés à l'école maternelle, primaire et au collège dans les lieux de scolarisation habituels.

La ville de Vitry assurera leurs accueil (matin et périscolaire) et leur restauration.

Cet accueil s'organisera dès lundi 16 mars matin.

Les parents concernés devront dans la mesure du possible informer durant le week-end les directeurs d'école, les principaux de collège, la mairie (tél. 01.46.82.80.00) de manière à ce que cet accueil soit le mieux préparé possible.

Les parents et les enfants seront accueillis dès lors qu'ils présenteront la carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.

A noter que ces enfants seront encadrés par groupe de moins de 10 personnes conformément aux recommandations des services de l'Etat.

Crèches

La ville mettra ouvrira les crèches Olympe-de-Gouge et Elsa-Triolet pour accueillir les enfants de ces mêmes catégories de personnel selon les mêmes modalités.

La ville informe régulièrement les habitants de la situation sur les réseaux sociaux et le site de la ville.